

Saint-Maurice, le 25 novembre 2008

Aux parents des élèves concernés

Circulaire - Demande d'une autorisation de filmer

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

L'enseignant de la classe de votre fils/fille effectue un travail en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique du Valais.

Dans ce cadre, quelques leçons vont être filmées afin de mieux comprendre la manière dont les activités sont conduites et se déroulent dans le contexte scolaire.

Pour filmer dans une classe, nous avons besoin de votre autorisation, raison pour laquelle nous vous adressons ces quelques lignes. Il va de soi que la Haute Ecole Pédagogique s'engage à n'utiliser les données recueillies que pour les besoins de cette formation et à détruire ensuite les enregistrements.

Sans nouvelles de votre part, nous considérons que vous acceptez cette procédure et nous vous en remercions. Dans le cas contraire, nous vous prions d'informer par écrit l'enseignant-e de votre fils/fille, qui lui a transmis la présente circulaire.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Fabio Di Giacomo
Direction HEP-VS, Adjoint



Visa de la Direction de l'établissement concerné

(L'obtention de ce visa est de la responsabilité de l'étudiant-e / enseignant-e immatriculé à la HEP-VS)

Date : Timbre et signature :

Distribution par l'étudiant-e / enseignant-e immatriculé-e à la HEP-VS de la circulaire dûment complétée à :

- Parents des élèves concernés.
- Direction de l'établissement concerné.
- Maître-formateur de la classe concernée (pour les étudiant-e-s sans engagement).
- HEP-VS, Responsable de la FP Sec I et/ou II.